Wiener Blut ou Sang viennois et le destin de l'Europe (III)

Après une interruption due à l'invasion de l'Ukraine et au Jubilé de la Dédicace de la Cathédrale de Tournai, je poursuis le développement de l'influence « viennoise » des Habsbourg d'Autriche sur le destin de l'Europe centrale.

Tout commence avec une femme hors du commun, dont l'œuvre est étudiée par des personnalités reconnues dans toute l'Europe (comme Élisabeth Badinter), la fille de Charles VI, Marie-Thérèse.

Marie-Thérèse, itinéraire d'un despote éclairé

Marie-Thérèse Walburge Amélie Christine naît à Vienne le 13 mai 1717. Elle est la fille d'Élisabeth-Christine de Brunswick-Wolfenbüttel (1691-1750) et de Charles III de Habsbourg (1685-1740). En 1711, Charles III devient empereur du Saint Empire Romain germanique, sous le nom de Charles VI, souverain d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême. Il espère avoir un fils, qui n'arrivera pas. Malgré cela, il ne prépare pas sa fille Marie-Thérèse à la gestion des affaires d'un État.

En 1736, à l'âge de 19 ans, elle épouse François-Étienne de Lorraine (1708-1765). François-Étienne est duc de Lorraine, de Bar (1721-1737), de Teschen (1729-1765). Son futur beau-père, Charles VI, l'avait nommé vice-roi de Hongrie en 1732. Le couple aura seize enfants, dont dix parviendront à l'âge adulte. François-Étienne et Marie-Thérèse fondent par leur mariage la Maison des Habsbourg-Lorraine.

En 1738, le traité de Vienne, qui met fin à la guerre de succession en Pologne, oblige, dans des articles préliminaires signés dans les années qui précèdent l'acte final, François-Étienne à céder les duchés de Lorraine et du Bar. Il reçoit en compensation le duché de Toscane, dont il est le grand-duc de 1737 à sa mort, sous le nom de François II.

En 1740, Charles VI meurt. Marie-Thérèse a le droit d'être son héritière, mais ses alliés refusent de la soutenir. En tant que femme, elle ne peut pas être élue impératrice du Saint Empire Romain germanique. La guerre de succession d'Autriche voit l'opposition de la Prusse, la Bavière, la Saxe et la France à la reconnaissance de Marie-Thérèse comme successeur de Charles VI.

En 1742, un cousin par alliance de Marie-Thérèse, Charles Albert de Bavière (1697-1745), est élu empereur sous le nom de Charles VII. Elle ne s'estime pas vaincue. Elle se fait reconnaître comme « souveraine » en Autriche, « roi » de Hongrie et reine de Croatie. Elle parvient à s'allier l'Angleterre et la noblesse hongroise. Elle nomme

son mari François-Étienne comme co-souverain d'Autriche et de Bohême. Elle gère de front plusieurs guerres contre la Prusse.

En 1745, à la mort de Charles VII, François-Étienne est élu empereur du Saint Empire Romain germanique et prend le nom de François I^{er}. Marie-Thérèse est impératrice-consort des Romains. La guerre de succession s'achève en 1748. Marie-Thérèse perd la Silésie. Rapidement, Marie-Thérèse est appelée impératrice (le titre d'impératrice-consort est abandonné), car tous reconnaissent que c'est elle, et non pas son mari, qui exerce le pouvoir.

En 1765, François I^{er} meurt. Marie-Thérèse garde le pouvoir.

Durant son règne, elle mène plusieurs réformes pour moderniser l'empire, renforcer l'armée et renflouer les caisses de l'État en taxant le clergé et la noblesse. Elle met en place une politique de santé publique afin de lutter contre la mortalité infantile. Elle rend obligatoires les autopsies des personnes mortes à l'hôpital de Graz et elle contrôle la création des nouveaux cimetières. Elle fait interdire les bûchers destinés aux sorcières. Elle rend l'école obligatoire pour les enfants de six à douze ans.

En 1767, Marie-Thérèse est victime de l'épidémie de variole. Elle survit mais garde des séquelles.

Elle meurt le 28 novembre 1780.

Recensement

Durant son règne, Marie-Thérèse veut forger des institutions gouvernementales plus efficaces en vue de créer un État. Une des premières mesures est de procéder au recensement de la population. Dans les années 1760, des tentatives ont lieu. On demande aux prêtres des paroisses et aux administrateurs locaux de communiquer des chiffres. C'est un échec. Les chiffres sont peu fiables.

En 1770, le gouvernement de Marie-Thérèse veut un recensement précis de la population des régions occidentales du royaume et il veut appliquer un nouveau système de numérotation des maisons de tous les bourgs jusqu'aux localités les plus reculées. Le gouvernement demande à l'armée de faire ce travail. Le but de ce recensement est devenu clair : il s'agit d'établir la conscription des jeunes gens aptes à faire le service militaire, qui peut durer vingt ans. Pour apaiser les populations, peu enclines à laisser les hommes entrer dans l'armée, le gouvernement s'adresse aux prêtres pour qu'ils annoncent publiquement que le recensement n'a rien à voir avec la conscription.

Outre cette demande, le gouvernement demande à l'armée d'enquêter sur la « condition » de la population locale, c'est-à-dire sur sa santé, son niveau d'alphabétisation et sa qualité de vie, avec des critères tels que le type de logement, les conditions sanitaires, la compétence des enseignants ou l'état de l'économie locale. Lorsque la population comprend que ces informations vont être transmises

à l'impératrice, avec une description précise de la réalité de la situation locale et les griefs, l'armée est accueillie à bras ouverts. Les soldats sont considérés comme des représentants de la souveraine à laquelle on pourra, enfin, transmettre ses doléances individuelles. Il est vrai que la plupart des gens sont soumis au Robot, le travail forcé, et victimes de créances en nature exorbitantes.

Ce que dégage le recensement

Trois thèmes centraux se dégagent de ce recensement, qui montre le lien entre la population locale, le monde paysan et la souveraine, l'État autrichien.

En **premier lieu**, le régime impérial du XVIII^e siècle consolide sa mainmise sur plusieurs territoires très différents, en cartographiant leur géographie, en comptant leurs populations, en numérotant les maisons et en faisant un état des conditions de vie. Progressivement les rapports traditionnels du pouvoir exercé par la noblesse vont engendrer de nouvelles loyautés entre les individus et l'État central. L'État contourne la caste nobiliaire provinciale, et même le clergé ; il fait confiance uniquement à l'armée.

En **deuxième lieu**, le recensement reflète la relation nouvelle entre un gouvernement et les sujets de l'empire. On ne fait plus de distinction entre les sujets, qu'ils soient aristocrates ou roturiers. À terme, les relations hiérarchiques entre les classes privilégiées et celles qui le sont moins ne se feront plus selon des droits différents. On adoptera un même droit pour tous les sujets de l'empire.

En **troisième lieu**, les paysans qui accueillent l'armée vont chercher à raconter leurs doléances, se plaindre de leurs conditions de vie. Désormais, ce n'est plus aux notables locaux qu'on va se plaindre, mais bien à l'armée envoyée par l'impératrice. Ces paysans avaient, en effet, appris que la souveraine avait des relations tendues avec les propriétaires terriens. Les paysans passent « au-dessus » des notables locaux pour faire connaître leurs griefs « directement » à la souveraine.

État centralisé

Grâce à ce recensement, et à d'autres facteurs, l'État des Habsbourg devient un État centralisé. Les territoires de l'État des Habsbourg se sont multipliés depuis le XIII^e siècle. Dans les années 1780, les possessions de la dynastie s'étendent des villes actuelles d'Innsbruck à l'ouest jusqu'à Lviv à l'est; de Milan et Florence dans la péninsule italienne jusqu'à Anvers non loin de la mer du Nord et Cluj dans les monts des Carpates; de Prague en Bohême à Vukovar et Belgrade au sud.

S'il fallait désigner ces « régions », il serait nécessaire de les localiser sur **douze** pays européens actuels différents, en distinguant plusieurs langues : le croate, le tchèque, le flamand, le français, l'allemand, le hongrois, l'italien, le ladin, le polonais, le roumain, le serbe, le slovaque, le slovène, l'ukrainien et le yiddish. Cette diversité se manifeste encore dans les **convictions religieuses** : l'Église catholique romaine,

les Églises orthodoxes, les gréco-catholiques uniates, les calvinistes, les luthériens, les Juifs, les chrétiens arméniens et les Églises orientales unies à Rome.

Les dynasties reçoivent des territoires acquis par héritage

Dans la mentalité du temps, les États dynastiques européens possédaient des « territoires » acquis par héritage, par mariages entre les dynasties et par des négociations. Il s'agissait de possessions familiales ou de « fruits » de conquêtes militaires interchangeables à volonté. À l'intérieur de ces possessions dynastiques, de puissantes familles nobles contrôlaient l'impôt, l'administration de la justice et la conscription. Leurs représentants se réunissaient au sein de diètes, ou parlements régionaux, aux sessions irrégulières. Les souverains de la dynastie des Habsbourg dépendaient des négociations avec les diètes pour fixer les revenus fiscaux et organiser l'enrôlement des conscrits.

Du canton d'Argau en Suisse à un empire d'Europe centrale

À leurs débuts, les Habsbourg formaient une famille noble d'importance relativement mineure possédant des terres et un château dans l'actuel canton suisse d'Argau. Le premier Habsbourg à être élu roi allemand et empereur du Saint Empire Romain germanique est le comte Rudolf IV (1218-1291). Jusqu'à son effondrement en 1806, le Saint Empire Romain se compose d'une confédération informelle de grands et de petits États politiquement souverains qui s'étendaient de la péninsule italienne au sud jusqu'au Jutland au nord (Danemark), et de la France actuelle à l'ouest à l'actuelle Pologne à l'est. L'empereur a une position essentiellement honorifique qui lui confère un peu d'autorité sur plus de trois cents entités politiques.

Pragmatique Sanction (1713)

Les origines d'un État unifié des Habsbourg en Europe centrale, baptisé « Autriche », remontent à une série de lois spécifiques promulguées au début du XVIII^e siècle et plus tard regroupées sous l'édit de la *Pragmatique Sanction*. Cet édit règle la succession de l'empereur Léopold I^{er} (1640-1705). Constatant que ses deux fils, Joseph I^{er} (1678-1711) et Charles VI (1685-1740), n'avaient engendré que des filles ou eu aucun enfant, Léopold I^{er}, redoutant que la branche autrichienne de la dynastie ne s'éteigne comme cela avait été le cas pour la branche espagnole des Habsbourg en 1701, décrète en 1703 le *Pactum mutuae successionis* qui proscrit la partition de la monarchie et permet qu'en l'absence d'un héritier de sexe masculin une descendante peut régner sur les territoires centraux des Habsbourg.

En 1713, Charles VI amende les dispositions prises par Léopold I^{er} afin de placer ses deux filles avant les filles de son frère aîné Joseph I^{er} dans l'ordre de succession.

Les diètes de l'empire approuvent la *Pragmatique Sanction*. Charles VI essaie de convaincre les autres puissances européennes d'accepter cet accord, si bien que Marie-Thérèse, fille aînée de Charles VI, sera reconnue souveraine après la mort de son père.

Des possessions territoriales stables

Dans le même mouvement, les possessions territoriales sous domination des Habsbourg, qu'elles soient contiguës géographiquement ou non, se révèlent stables. Les cartographes évoquent une grande « Autriche » (les duchés de Basse et de Haute-Autriche) et les Habsbourg de la « maison d'Autriche ». Les cartes d'Europe centrale décrivent ce qui entoure la Vienne autrichienne plutôt que le Saint Empire Romain germanique, dont la capitale est Francfort.

Les Habsbourg exercent un contrôle direct sur les institutions fiscales, administratives et judiciaires de leurs possessions héréditaires (Basse et Haute-Autriche, Carinthie, Carniole et Tyrol) par l'intermédiaire de la chancellerie d'Autriche installée à Vienne. Les Habsbourg exercent à peu près le même contrôle sur leurs territoires de la Couronne de Bohême (Bohême, Moravie, Silésie).

Des possessions territoriales davantage libres par rapport à Vienne

En revanche, les Habsbourg ne veulent pas exercer la même maîtrise sur leurs territoires de la péninsule italienne. C'est finalement en Hongrie que les Habsbourg ont le moins de maîtrise. Il est vrai que la Hongrie était un royaume conquis sur les Ottomans en 1699 (Traité de Karlowitz) et en 1718 (Traité de Passarovitz). À la mort de Charles VI en 1740, Marie-Thérèse (23 ans) subit les assauts de ses voisins et n'a d'autre choix que d'accepter les concessions exigées par la noblesse hongroise. Marie-Thérèse avait immédiatement besoin de fonds et de troupes. En 1741, elle se fait couronner « roi » de Hongrie et demande une aide financière et militaire lors d'une réunion de la diète de Hongrie à Presbourg (Bratislava). Grâce à l'aide des Hongrois, Marie-Thérèse peut reprendre tous les territoires que ses voisins avaient conquis, à l'exception de la Silésie, que la Prusse maintiendra dans ses possessions.

Des réformes nécessaires

Devant les échecs militaires depuis son accession au trône, Marie-Thérèse comprend qu'il est urgent de réformer l'État, de créer une armée de métier capable de rivaliser avec l'armée de la Prusse. Pour lutter plus efficacement contre la Prusse, le ministre des affaires étrangères, le comte Wenzel Anton Kaunitz-Rietberg (1711-1794) et Marie-Thérèse orchestrent une petite révolution diplomatique en Europe. Dans les années 1750, l'Autriche abandonne son allié traditionnel, l'Angleterre, pour s'allier à son ennemi traditionnel, la France. Comme signe

de cette nouvelle alliance, Marie-Thérèse donne en mariage au futur roi Louis XVI sa fille Marie-Antoinette (1755-1793) en 1770.

Galicie

Marie-Thérèse n'a jamais réussi à reprendre la Silésie. À l'est de l'empire des Habsbourg, la Russie cherche à s'étendre aux dépens de ses voisins : l'empire ottoman, la Suède et la république des Deux Nations de Pologne et de Lituanie. En 1772, Marie-Thérèse participe avec Frédéric II de Prusse et Catherine II la Grande de Russie à la première partition de la république Des Deux Nations de Pologne et de Lituanie. Le nouveau territoire qui échoit aux Habsbourg est baptisé en latin « royaume de Galicie et de Lodomérie », un nom inspiré de ceux des principautés médiévales de Halytch et Vladimir, de la Rus' de Kiev, que la couronne de Hongrie avait revendiquées au XIIe siècle.

De nouvelles réformes

Dans le même mouvement des partages de territoires, Marie-Thérèse engage de nombreuses réformes. Son chancelier d'État, le comte Friedrich Wilhelm von Haugwitz (1702-1765), force les diètes des Territoires héréditaires à augmenter leurs contributions fiscales au budget militaire, tout en créant une armée de métier de 108 000 hommes.

Les hauts fonctionnaires locaux et provinciaux sont tenus de rendre des comptes à Vienne plutôt qu'aux diètes. Le but ultime est de transformer les royaumes antérieurement autonomes en provinces d'un État central. En 1749, von Haugwitz fusionne la chancellerie de Bohême avec celle qui administrait les Territoires héréditaires. En 1751, Marie-Thérèse crée une cour suprême unique localisée à Vienne et compétente pour les territoires de Bohême et d'Autriche.

Des objectifs à long terme

Marie-Thérèse et ses deux successeurs immédiats, Joseph II (1741-1790) qui règne de 1780 à 1790 et Léopold II (1747-1792) qui règne de 1790 à 1792, partagent tous les trois des objectifs fondamentaux identiques : stabiliser les finances de l'État en taxant la noblesse ; augmenter la production de la paysannerie en allégeant les rapports de sujétion féodale ou en y mettant fin ; encourager l'expansion de l'industrie, du commerce, des déplacements et des réseaux de communication au plan intérieur ; réduire les restrictions imposées aux guildes régionales en matière de fabrication manufacturée ; promouvoir l'éducation morale et pratique de leurs sujets et réformer l'Église catholique en plaçant la pratique religieuse sous le contrôle de l'État.

Les trois souverains sont souvent qualifiés de despotes éclairés. Leur « despotisme » renvoie à leur refus de partager le pouvoir avec la noblesse. Les « Lumières » (despotes « éclairés ») désignent un ensemble informel de réseaux intellectuels et des mouvements culturels à travers l'Europe: ils célèbrent l'expansion de la connaissance et ils encouragent son application aux institutions sociales et aux structures politiques afin d'améliorer la condition humaine.

Les « Lumières » dans l'empire des Habsbourg

Le XVIII^e siècle connaît, dans les territoires des Habsbourg, une explosion d'œuvres publiées en littérature, en sciences, en histoire, mais aussi de textes traitant de religion et de philosophie. Tout ceci est efficace dans la mesure où le taux d'alphabétisation connaît une hausse spectaculaire et où les lieux publics pour débattre des idées se multiplient, pas seulement par des élites mais aussi par des personnes qui s'intéressent aux conceptions de l'État indépendamment des institutions et des cultures religieuses. Néanmoins, Marie-Thérèse et ses deux premiers successeurs croient en la valeur fondamentale de la religion pour la société.

Expression des idées en dehors des diètes

Si les diètes, dominées par l'aristocratie et les commentateurs issus de la noblesse, font entendre leurs opinions depuis longtemps, les membres des professions commerciales, administratives et manufacturières se mettent à leur tour à s'exprimer et à définir leurs attitudes par rapport aux politiques des souverains. Au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, les métropoles et les villes moyennes comme Vienne, Prague, Brno (aujourd'hui en Tchéquie), Kaschau (aujourd'hui en Slovaquie), Presbourg (aujourd'hui en Slovaquie) se dotent de lieux publics de discussion d'un genre inédit, des cafés aux salons semi-publics et aux musées. Les membres de l'aristocratie et des classes intermédiaires échangent des opinions sur les questions religieuses, philosophiques et artistiques du moment. Le mouvement s'étend dans les cafés et sociétés scientifiques des petites villes, et en des sortes de cercles agricoles dans les campagnes.

Les loges maçonniques

Les loges maçonniques font leur apparition dans les territoires des Habsbourg à partir des années 1740. Grâce à l'époux de Marie-Thérèse, François-Étienne, lui-même franc-maçon, des loges comptant des milliers de membres se forment au cours de cette période, malgré la désapprobation véhémente de la papauté. Dans les années 1770, des prêtres maçons s'emploient à purger l'Église catholique d'attitudes obsolètes ou intolérantes. En Hongrie, ce sont surtout des théologiens, des écrivains et des aristocrates qui font partie des loges.

Quel statut pour les paysans?

Le statut des paysans devait évoluer. En effet, ils étaient tributaires des propriétaires terriens locaux, en droit et en pratique. Ils sont soumis au *Robot*, un certain nombre de jours de semaine consacrés au travail pour le propriétaire terrien. Le paysan qui a une parcelle de terre n'a pas le temps de la mettre

en valeur. Dans certaines régions, la loi interdit aux paysans de migrer et les empêche même de se marier sans le consentement du propriétaire. Si jamais le paysan se révolte, c'est encore le propriétaire qui devient le juge local. Le gouvernement se lance dans l'élaboration d'un nouveau *Code civil* qui aborde la notion de paysan en tant qu'individu libre. Avec le temps, cette notion s'élargit à tous les habitants du royaume. Ainsi, en Galicie, un projet de loi de 1799 stipule : chaque citoyen, quels que soient son rang, son statut ou son sexe, est obligé d'œuvrer au bien-être de l'État à travers une obéissance scrupuleuse à ses lois.

École primaire obligatoire

Dans le but d'avoir une population alphabétisée, Marie-Thérèse va décider de l'instruction obligatoire pour les 6-12 ans. Dans la plupart des écoles primaires, ce sont des membres du clergé local qui enseignent. Qui décide des matières à enseigner ? L'Église. Cette situation ne peut pas durer.

Tutelle de l'État sur l'Église

Marie-Thérèse va imposer une tutelle sur l'Église en toutes choses, sauf dans le domaine purement spirituel. Cela signifie que Marie-Thérèse contrôle l'éducation des prêtres dans les séminaires gérés par l'État ainsi que la nomination des évêques. Le régime vérifie l'influence des Jésuites dans les universités. Il réduit considérablement le nombre de fêtes religieuses reconnues, prononce la dissolution des ordres contemplatifs. Beaucoup de privilèges de l'Église catholique sont supprimés.

Pieter M. JUDSON, L'Empire des Habsbourg, Une histoire inédite, Paris, Perrin, 2021, p. 13-67.

+ Guy, Evique & Toumai